

Rapport annuel du comité d'examen indépendant **des Plans fiduciaires canadiens de bourses d'études**

Le 4 décembre 2025

Madame,
Monsieur,

Conformément au **Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement** (le « Règlement 81-107 » ou « Règlement »), le Gestionnaire, Épargne C.S.T. Inc. a établi un Comité d'examen indépendant (le « Comité » ou le « CEI ») pour les Plans fiduciaires canadiens de bourses d'études mentionnés dans le présent rapport (les « Plans »). Le CEI a fonctionné conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières et est composé de trois personnes, chacune étant indépendante des Régimes, du Gestionnaire et de chaque entité liée au Gestionnaire (comme défini dans le Règlement).

Le CEI a le plaisir de publier son rapport annuel destiné aux titulaires des régimes, couvrant la période allant du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025 (la « période visée par le présent rapport »).

Conformément au Règlement, le mandat du CEI consiste à examiner les conflits d'intérêts auxquels le Gestionnaire pourrait être exposé dans sa gestion des Régimes et à lui faire des recommandations à cet effet. Un conflit d'intérêts se définit comme étant une situation dans laquelle une personne raisonnable estimerait que le Gestionnaire aurait un intérêt susceptible d'avoir un effet contraire sur la capacité de celui-ci d'agir de bonne foi et dans l'intérêt supérieur des Régimes. Le Gestionnaire est tenu, en vertu du Règlement, d'établir les conflits d'intérêts potentiels inhérents à sa gestion des Régimes, de formuler des politiques et des procédures écrites orientant sa méthode de gestion de ces conflits et de recueillir les commentaires du CEI quant à ces politiques et procédures écrites.

Lorsqu'un conflit d'intérêts survient, le Gestionnaire doit soumettre à l'examen du CEI les mesures qu'il entend prendre à l'égard de tout conflit d'intérêts. Alors que certaines questions exigent l'approbation préalable du CEI, dans la plupart des cas, le CEI fournira une recommandation au Gestionnaire pour indiquer si, selon l'opinion du CEI, la mesure que le Gestionnaire a l'intention de mettre en œuvre aboutira ou n'aboutira pas à un résultat raisonnable pour les Régimes. Dans le cas de conflits d'intérêts susceptibles de se reproduire, le CEI peut donner au Gestionnaire des instructions permanentes (« IP ») lui permettant d'entreprendre les démarches nécessaires pour résoudre certaines questions sans avoir à les soumettre chaque fois au CEI pour approbation, à condition que le Gestionnaire résolve les conflits conformément aux IP.

Au moins une fois par an, le CEI examine et évalue la pertinence et l'efficacité des politiques et des procédures du Gestionnaire en ce qui a trait aux situations de conflits d'intérêts relatives aux Régimes, et effectue une autoévaluation de l'indépendance, de l'efficacité et de la rémunération du CEI. Le CEI examine aussi, annuellement, sa charte écrite qui définit son mandat, ses responsabilités et ses fonctions, et les procédures qu'il suivra pour s'acquitter de ses fonctions.

Le présent rapport est accessible sur le site Web de Épargne C.S.T. Inc. à www.cst.org/fr/savings ou vous pouvez en demander une copie, sans frais, en communiquant avec Épargne C.S.T. Inc. au 1 877 333-7377. Ce document et d'autres informations sur les Plans fiduciaires canadiens de bourses d'études sont accessibles sur le site www.sedarplus.ca.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

“Caroline Cathcart”

Caroline Cathcart, présidente

Composition du CEI

Le tableau suivant présente les membres actuels du CEI et leurs fonctions principales.

Présidente du CEI : Caroline Cathcart, Toronto (Ontario)	Consultante, administratrice indépendante	Nomination initiale le 19 juin 2023 pour une période de trois ans.
Edna Chu, Toronto (Ontario)	Avocate, consultante en conformité	Nomination initiale le 19 juin 2019. Retraité à compter du 18 juin 2025
Kerry Ho, Vancouver (Colombie-Britannique)	Professionnel en placement	Nomination initiale le 19 juin 2022 pour une période de deux ans. Nommé de nouveau pour trois ans à compter du 19 juin 2024.
Glenn Hubert Mississauga (Ontario)	Professionnel en placement Consultant Conseiller	Nomination initiale le 19 juin 2025, pour une période de trois ans

Edna Chu a pris sa retraite le 18 juin 2025 et a été remplacée par Glenn Hubert le 19 juin 2025. Caroline Cathcart a été nommée présidente le 19 juin 2025.

Divulgaration des avoirs des membres du CEI

Au 31 octobre 2025, les membres du CEI ne détenaient pas en propriété effective, directement ou indirectement :

- tout investissement dans l'un des Régimes;
- de participation dans le Gestionnaire; ni
- plus de 0,01 pour cent des intérêts dans une entreprise ou une personne qui fournit des services au Gestionnaire ou aux Régimes.

Rémunération et indemnisation

Rémunération

La rémunération versée par les Plans, ainsi que les fonds composant les Portefeuilles d'éducation gérés par Épargne C.S.T. Inc., aux membres du CEI au cours de la période visée par le présent rapport s'élevait au total à 46 500 \$, y compris les charges, plus les taxes applicables. Ce montant a été réparti entre les Plans et les Portefeuilles d'éducation C.S.T. Spark basé sur les actifs sous gestion et la complexité des questions de conflits de chaque Fonds d'une manière considérée par

le CEI et le Gestionnaire comme étant juste et raisonnable.

Le CEI examine la rémunération au moins une fois par an en tenant compte des éléments suivants :

- la nature et la quantité de la charge de travail de chaque membre du CEI, en incluant l'engagement en matière de temps et d'efforts attendu de chaque membre;
- le nombre de réunions exigées par le CEI, en incluant les réunions spéciales requises pour examiner des questions de conflits présentées au Comité;
- les pratiques exemplaires de l'industrie y compris les moyennes de l'industrie et les résultats de tout sondage sur la rémunération du CEI; et
- la complexité des questions de conflits présentées au CEI.

Après examen des facteurs ci-dessus, le CEI a jugé que sa rémunération était adéquate.

Indemnités accordées

Les Régimes et le Gestionnaire ont accordé une indemnité contractuelle à chaque membre du CEI conformément au Règlement 81-107. Aucune indemnité n'a été versée aux membres du CEI par les Régimes ou par le Gestionnaire durant la période visée par le présent rapport.

Recommandations et approbations

Aucune recommandation ou approbation n'a été faite durant la période visée par le présent rapport.

Instructions permanentes approuvées

Le CEI a approuvé deux IP qui constituent une approbation ou une recommandation écrite du CEI. Les IP permettent au Gestionnaire de prendre les mesures précises prévues dans les IP sur une base continue. Le Gestionnaire peut le faire sans avoir à saisir le CEI de la question de conflit d'intérêts ou de la mesure qu'il propose, à condition qu'il respecte les conditions de l'IP concernée. Dans chaque cas, l'IP oblige le Gestionnaire à respecter ses politiques et ses procédures connexes et à faire rapport périodiquement au CEI. Le Gestionnaire a eu recours aux deux IP pendant la période visée par le présent rapport.

Instructions permanentes

Les IP traitent un nombre de conflits d'intérêts incluant :

- les frais facturés aux titulaires de régimes;
- les autres dispositions prises avec un fournisseur de services envers lesquelles le Gestionnaire ou une partie qui lui est liée peut avoir un intérêt.
- Opérations entre fonds

Plans fiduciaires canadiens de bourses d'études servis par l'IRC

- Plan traditionnel du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études
- Régime d'épargne collectif du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études
- Régime Avantage CST du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études
- Régime d'épargne individuel du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études
- Régime d'épargne familial du Plan fiduciaire canadien de bourses d'études

Les membres du CEI siègent également au CEI des fonds d'investissement suivants :

Caroline Cathcart :

C.S.T Spark Inc.
NEI L.P.

Edna Chu :

C.S.T. Spark Inc.
(départ à la retraite le 18 juin 2025)
Embark Student Corp.
(nommée le 28 août 2025)
Harvest Portfolios Group Inc.
(a cessé d'être membre le 31 décembre 2025)

Glenn Hubert :

Accelerate Financial Technologies Inc.
(nommé le 1^{er} juillet 2025)
C.S.T. Spark Inc.
(nommé le 19 juin 2025)

Kerry Ho :

Connor, Clark & Lund
C.S.T. Spark Inc.